ETAT DES LIEUX ET LES PERSPECTIVES DU SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE DE COORDINATION DU SECTEUR DE LA SANTE

(février 2018)

Introduction

La Guinée s'est dotée de nouveaux cadres stratégiques pour le renforcement de son système de santé. Ces documents de référence validés par le Comité de Coordination du secteur Santé en juin 2015 comprennent : la Politique Nationale de Santé (PNS), le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024, le Plan de Relance et de Résilience du Système de Santé (PRRSS 2015-2017) ou première phase du PNDS assorti d'un Compact national Santé et le Plan de suivi-évaluation et de revue du PNDS.

Ces documents de référence sont en train d'être mis en œuvre à travers la formulation et l'exécution de projets/programmes et de plans d'action annuels par niveau du système de santé. Ce processus nécessite un dialogue permanent en vue d'une mise en cohérence à travers un système de coordination efficace.

Les mécanismes actuels de coordination du secteur ne sont pas toujours adaptés au contexte actuel et aux nouvelles orientations stratégiques pour améliorer la performance du système. En effet, les évaluations récentes du système de coordination de la santé révèlent de nombreuses discordances avec notamment des doublons, des confusions de rôle, des irrégularités des diverses sessions de coordination à tous les niveaux et même des organes de gestion du système qui ne sont pas opérationnels, conseils d'administration, comités consultatifs des hôpitaux préfectoraux et a fortiori leurs sessions respectives.

En résumé, ces évaluations révèlent ce qui suit:

- L'existence de plusieurs mécanismes de coordination du secteur de la santé : le Comité de Coordination du Secteur Santé (CCSS) et ses structures que sont le Secrétariat Technique (ST) et les Groupes Thématiques (GT), le groupe thématique santé/VIH, l'Instance de Coordination Nationale (ICN), le Comité de Coordination InteraAgences (CCIA), le Comité Intersectoriel Elargi aux Ressources Humaines en Santé (CIERHS) et la réunion de coordination des partenaires techniques et financiers ;
- La faible harmonisation des instances de coordination;
- **L'inexistence d'une plateforme commune de redevabilité et de visibilité de la mise en œuvre des interventions prioritaires du PNDS.**

-

Sur le plan institutionnel, le Bureau de Stratégie et de développement, dans son mandat, doit organiser les mécanismes de suivi et de coordination du secteur pour le compte du Cabinet sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère. Pour des raisons pratiques, il a été décidé de mettre en place un Secrétariat technique composé

d'un pool d'experts et des Groupes thématiques pour soutenir les actions de coordination et de suivi du PNDS.

Commenté [YD1]: Ce n'était pas le rôle du ST. Il a surtout travaillé sur des documents cadres. Le rôle du CT est d'aider le fonctionnement du CCSS. Et le CCSS a d'autres fonctions que suivre le PNFS. Est-ce que soutenir la coordination et le suivi du PNDS est sa seule fonction maintenant ? Si oui qui va soutenir le fonctionnement du CCSS ? Qu'el est le rôle du comité de suivi du PNDS ?

En dépit des résultats appréciables obtenus par cette structure, elle peine à produire tous les résultats escomptés, notamment dans les fonctions de suivi-évaluation et de coordination.

Commenté [YD2]: Qui sont les attributions du BSD pas du ST.

Au vu de ces constats, la nécessité de renforcer les capacités techniques de l'équipe du Secrétariat technique pour non seulement consolider les acquis mais également poursuivre l'appui au processus de coordination du secteur de la santé s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, le Ministère de la santé, avec l'appui de HFG, se propose d'organiser une réflexion pour l'élaboration d'un plan de renforcement de capacités de l'équipe du secrétariat technique du Comité de coordination du Secteur de la Santé à assumer pleinement ses responsabilités.

Les principaux résultats attendus de cette réflexion sont déclinés comme suit :

- L'examen du fonctionnement du secrétariat technique, au regard des missions et attributions définies par l'acte de création est fait ;
- Les interventions à mettre en place pour une meilleure coordination du secteur santé ainsi que les besoins sont connus ;
- Les activités, les ressources, les personnes responsables et le chronogramme sont définis.

Commenté [YD3]: Est-ce le rôle du ST ? La coordination doit venir du BSD ou du ST du CCSS ?

Méthodologie

Sur le plan méthodologique, le fonctionnement du secrétariat technique a été estimé selon les missions fixées par l'arrêté de création. Ainsi, pour chaque attribution, les acquis, les supports, les difficultés et les actions à entreprendre pour lever ces difficultés ont été définies.

De ces actions, un plan détaillé assorti d'un calendrier et de coûts a été élaboré.

Une synthèse sous forme de leçons apprises, assortie de recommandations, a été rédigée.

Etat des lieux

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) a permis de dégager les aspects suivants :

- **Forces** :

Commenté [YD4]: La plus part de ces points ne sont pas des forces mais des résultats.
Les forces devraient être décrit comme : Capacité d'organisé les réunions du CCSS, organisation des groupes de travail pour la production de documents clés….. Etc.

1. La production d'un rapport d'analyse de situation du secteur de la santé à partir des travaux des Groupes thématiques ;

2. L'appui à l'organisation des Etats Généraux de la santé
3. La révision de la Politique nationale de santé
4. La formulation d'un Plan National de développement sanitaire 2015-2024
5. La formulation d'un plan triennal de relance et de résilience du système de santé ;
6. La préparation et la négociation d'un Compact national Santé pour le financement efficace du PNDS ;
7. L'élaboration d'un plan de suivi-évaluation du PNDS
8. La proposition de TDR, de Composition et fonctionnement du comité de suivi-évaluation
9. La proposition de TDR, de Composition et fonctionnement de Groupes thématiques ;
10. Elaboration de la feuille de route du dialogue politique en santé
11. Tenue régulière des sessions du CCSS de 2015 à juillet 2017
12. Evaluation du système de coordination du secteur de la santé
13. Archivage des rapports des sessions du CCSS
14. Appui à l'élaboration d'un cadre d'analyse et à la gestion axée sur les résultats
15. Préparation et soumission du Programme de dialogue politique en santé financé par l'OMS et l'Union Européenne.

- **Faiblesses** :

1. Ambiguïté du rôle du Secrétariat technique au regard de celui du BSD ;
2. Multiplicité des mécanismes de coordination dans le secteur de la santé ;
3. Non fonctionnalité des Groupes Thématiques ;
4. Le non-renouvellement de la Composition et du mandat des Groupes thématiques après l'élaboration et la validation du PNDS et du Plan de suivi-évaluation du PNDS
5. Non fonctionnalité du cadre et des dispositifs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation du PNDS (rapports de progrès et de performance et revues)
6. Non soumission des textes au Cabinet du Ministère de la santé;
7. Les données des thématiques ne figurent pas parmi les éléments des sessions du CCSS
8. Absence d'institutionnalisation des mécanismes de suivi-évaluation et des revues
9. Multiplicité des revues par les programmes et projets
10. L'ambiguïté de l'ancrage du ST
11. Faiblesse des ressources nécessaires à l'exécution de la mission.

Commenté [YD5]: C'est pas une faiblesse du ST, c'est un constat de la situation

Commenté [YD6]: Quel textes ?

Commenté [YD7]: Me choses que le No. 2

- **Opportunités :**

1. Le besoin d'une coordination bien perçu par l'ensemble des acteurs du système de santé ;
2. L'existence de structures de coordination thématique (ICN pour la tuberculose, le

paludisme et le VIH/Sida, CCIA pour le PEV; et les comités techniques de coordination du secteur (instances de coordination pour le suivi semestriel des activités opérationnelles et de gestion, …) ;

3. Le soutien de l'OMS pour l'assistance technique et le financement des activités de coordination ;
4. L'existence d'un plan suivi-évaluation du PNDS.

- **Menaces** :

1. Le financement des activités de coordination est fortement tributaire du financement extérieur ;
2. La multiplicité des acteurs alourdit la coordination des interventions (divergence des intérêts et des approches) ;
3. La faiblesse du leadership aux différents niveaux de la pyramide sanitaire se traduisant par une insuffisance de l'exercice de l'autorité dans la gestion du système de santé ;
4. La faiblesse du Système d'information sanitaire à produire dans les délais requis les indicateurs nécessaires au suivi des progrès de la performance du système de santé.

Leçons apprises

1. Le point de départ de la coordination reste fortement lié à l'exercice de l'autorité conférée par les textes et à la maitrise interne de l'environnement interne de chaque structure ;
2. La coordination ne peut pas dépendre de plusieurs institutions ; il faut un centre unique de décision ;
3. La nature des décisions doit être en lien avec les missions des structures du niveau de la coordination (définition des priorités, allocation des ressources, soutien à la gestion, régulation des actions et de l'utilisation des ressources) ;
4. Les compétences en matière de suivi-évaluation des politiques publiques dans le secteur sont rares.

Plan de renforcement

Le plan de renforcement a été bâti autour des interventions ci-après :

1. L'actualisation du texte portant fonctionnement du Secrétariat technique ;
2. La définition des structures et des mécanismes de suivi, d'évaluation et de revue des progrès de la mise en œuvre du PNDS ;
3. La prise des actes nécessaires pour les structures et mécanismes de suivi-évaluation du PNDS retenus
4. L'ajustement des fonctions des groupes thématiques au cadre institutionnel de

Commenté [YD8]: Il me semble que vous réduisez le rôle du ST au suivie du PNDS. C'est le rôle du BSD. Qui va soutenir le CCSS ?

Commenté [YD9]: Il faudrait d'une manière systématique revoir ce qui est à faire au niveau de la coordination et du suivie du PNDS et après définir le rôle du BSD, du CT, du CCSS. On ne peut pas avoir une vision partielle du ST

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, … + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,32 cm + Retrait : 0,95 cm

Commenté [YD10]: Voir commentaire ci haut.

suivi-évaluation du PNDS ;

5. L'alignement des dispositifs de suivi-évaluation des programmes au cadre de suivi-évaluation du PNDS ;
6. La mobilisation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités dans la conception des outils de collecte, l'archivage et l'utilisation des données la préparation des outils et de la méthodologie ;
7. La définition d'un format de présentation des synthèses de données pour la prise de décision (tableaux de bord, dépliants, …) ;
8. La définition des modalités de mobilisation et de gestion du financement nécessaire au fonctionnement des structures et des mécanismes de suivi-évaluation et des revues.

Commenté [YD11]: Voir commentaire ci haut

Ces interventions seront réalisées à travers les activités suivantes :

1. Organiser une réunion d'orientation sur le statut à donner au Secrétariat technique ;
2. Elaborer un projet de statut du Secrétariat Technique (mission, niveau hiérarchique, ancrage, organisation et fonctionnement) ;
3. Soumettre le projet de statut du Secrétariat Technique au Cabinet du MS pour validation ;
4. Installer le Secrétariat Technique ;
5. Organiser une réflexion sur les modalités de mise en place des structures et des mécanismes de suivi, d'évaluation et de revue du PNDS au niveau déconcentré - étant donné que le plan de suivi-évaluation du PNDS a spécifié ces structures et mécanismes au niveau central ;
6. Etablir les groupes thématiques pour appuyer les DPS et DRS à la collecte et à l'analyse des données pour le suivi selon les sources et à la rédaction des rapports de revue ;
7. Réviser les canevas de rapports de suivi-évaluation et de revue aux différents niveaux de la pyramide sanitaire ;
8. Déterminer les domaines/indicateurs des programmes à aligner sur le dispositif de suivi-évaluation du PNDS ;

- Proposer un canevas de reporting des programmes pour le suivi-évaluation du PNDS ;
- Organiser un atelier de diffusion du Plan de suivi-évaluation du PNDS 2015-2024 ;
- Concevoir des outils primaires et secondaires pour la systématisation de la revue ;
- Elaborer une note méthodologique sur la collecte, l'analyse, l'archivage et l'utilisation des données ;
- Recruter de nouveaux personnels et assurer leur formation sur le suivi-évaluation
- Assurer la formation des personnels en Gestion axée sur les Résultats

Commenté [YD12]: Avant de faire cela il faut qu'il y ait un document qui définit le rôle de tout à chacun. Par commencer par le CCSS, BSD, ST, etc. Une fois que les fonctions et rôles sont clarifier et valider, on peut passer au statut.

Mis en forme : Numéros + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, … + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,32 cm + Retrait : 0,95 cm

Commenté [YD13]: En réalité dans le statut actuel c'est le CCSS qui devrait valider les changements car le ST est le ST du CCSS. Donc c'est l'instance de coordination du secteur qui devrait valider les changements.

Commenté [YD14]: Le rôle des groupes thématiques ne se limite pas au suivi du PNDS

- Réaliser des études documentaires sur les méthodes de synthèse et de présentation des données aux décideurs
- Evaluer le processus de suivi, d'évaluation et de revue
- Organiser des évaluations périodiques de la qualité des données
- Estimer les ressources financières nécessaires à l'organisation des revues au niveau national (central, régional et préfectoral) et au fonctionnement des structures
- Mobiliser auprès de l'Etat et des partenaires les ressources financières requises
- Définir les modalités de gestion de ces ressources financières.
-

Commenté [YD15]: Finalement nous ne sommes plus dans le suivi.

Le coût sommaire du plan estimé y compris l'assistance technique est de 108000 USD pour une durée d'un (1) an.

Les responsabilités pour la mise en œuvre du plan sont assurées par le secrétaire général, le Conseiller technique principal, le Conseiller en charge de la politique sanitaire et les membres du Secrétariat technique.

Annexes

1. TDR de la réflexion sur le renforcement du Secrétariat technique du Comité de Coordination du secteur de la Santé
2. Note de service portant création et fonctionnement du Secrétariat technique du Comité de Coordination du secteur de la Santé
3. Revue du fonctionnement du secrétariat technique du Comité de Coordination du secteur de la Santé
4. Plan de renforcement du secrétariat technique du Comité de Coordination du secteur de la Santé.

Annexe 1 : Termes de référence de la réflexion sur l'état des lieux et les perspectives du Secretariat technique du Comité de Coordination du secteur de la santé

1. Contexte et justification

Au cours des dernières années, à l'issue d'un processus de dialogue politique inclusif de toutes les parties prenantes, la Guinée s'est dotée de nouveaux cadres stratégiques pour la gestion de son système de santé. Ces documents de référence validés par le Comité de Coordination du secteur Santé en juin 2015 comprennent: (i) la Politique Nationale de Santé (PNS), (ii) le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2024, (iii) le Plan **de** Relance et de Résilience du Système de Santé (PRRSS 2015-2017) ou première phase du PNDS.

Tous ces documents ont été élaborés par les groupes thématiques sous la facilitation active du Secrétariat Technique du Comité de Coordination du Secteur de la Santé.

Ces documents de référence sont en train d'être mis en œuvre à travers l'élaboration et l'exécution de projets/programmes et plans d'action annuels consolidés par niveau du système de santé. Ce processus nécessite un dialogue permanent en vue d'une mise en cohérence à travers un système de coordination efficace. Les mécanismes actuels de coordination du secteur ne sont pas toujours adaptés au contexte actuel et aux nouvelles orientations stratégiques.

Aussi, les évaluations récentes du système de coordination de la santé révèlent de nombreuses discordances avec notamment des doublons, des confusions de rôle, des irrégularités des diverses sessions de coordination à tous les niveaux et même des organes de gestion du système qui ne sont pas opérationnels, conseils d'administration, comités consultatifs des hôpitaux préfectoraux et a fortiori leurs sessions respectives. Au nombre de ces évaluations, on note :

- L'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel du Ministère de la Santé, avec l'appui financier de l'Union Européenne et de l'USAID à travers les projets HFG et PASA, assorti de recommandations et d'une feuille de route ;
- L'évaluation de l'état des lieux de la coordination du système de santé faite par le projet HFG ;
- L'évaluation de l'état des lieux de la coordination inter et intrasectorielle de la santé en lien avec le portefeuille de projets du Ministère de la santé, avec l'appui technique mobilisé par la primature ;
- L'évaluation de l'état des lieux du comité intersectoriel élargi aux ressources humaines en santé.

En somme, ces évaluations révèlent ce qui suit:

- L'existence de plusieurs mécanismes de coordination du secteur de la santé : le Comité de Coordination du Secteur Santé (CCSS) et ses structures que sont le Secrétariat Technique (ST) et les Groupes Thématiques (GT), le groupe thématique santé/VIH, l'Instance de Coordination Nationale (ICN), le Comité de Coordination InterAgence (CCIA), le Comité Intersectoriel Elargi aux Ressources

Humaines en Santé (CIERHS) et la réunion de coordination des partenaires techniques et financiers ;

- La faible harmonisation des instances de coordination;
- L'inexistence d'une plateforme commune de redevabilité et de visibilité de la mise en œuvre des interventions prioritaires du PNDS;
- L'absence d'une cartographie des intervenants et des interventions dans le secteur de la santé.

Sur le plan institutionnel, le Bureau de Stratégie et de développement, dans son mandat, doit organiser les mécanismes de suivi et de coordination du secteur pour le compte du Cabinet sous la supervision du Secrétaire Général du Ministère. Pour des raisons pratiques, il a été décidé de mettre en place un Secrétariat technique composé d'un pool d'experts et des Groupes thématiques pour soutenir les actions de coordination et de suivi du PNDS.

En dépit des résultats appréciables obtenus par cette structure, elle peine à produire tous les résultats escomptés, notamment dans les fonctions de suivi et de coordination.

Au vu de ces constats, la nécessité de renforcer les capacités techniques de l'équipe du Secrétariat technique pour non seulement consolider les acquis mais également de poursuivre l'appui au processus de coordination du secteur de la santé s'avère nécessaire.

Dans ce cadre, le Ministère de la santé, avec l'appui de HFG se propose d'organiser une réflexion pour l'élaboration d'un plan de renforcement de capacités de l'équipe du secrétariat technique du Comité de coordination du Secteur de la Santé à assumer pleinement ses responsabilités.

2. Objectif et Résultats attendus

L'objectif est d'élaborer un plan de renforcement des capacités du Secrétariat Technique du Comité de Coordination du Secteur de la Santé à assumer ses principales fonctions.

Les résultats attendus sont :

- L'examen du fonctionnement du secrétariat technique, au regard des missions et attributions définies par l'acte de création est fait ;
- Les interventions à mettre en place pour une meilleure coordination du secteur santé ainsi que les besoins sont connus ;
- Les activités, les ressources, les personnes responsables et le chronogramme sont définis.

3. Méthodologie

La méthodologie est basée sur une revue documentaire et des discussions de groupe suivies de synthèses.

4. Supports de travail

- Le Plan national de développement sanitaire 2015-2024 ;
- Le plan national se suivi-évaluation du PNDS ;
- La feuille de route du dialogue politique en santé ;
- Le rapport de l'état des lieux de la coordination du secteur de la santé ;
- La Feuille de route de l'amélioration de la coordination du secteur de la santé ;
- Le rapport de l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel du Ministère de la santé ;
- L'arrêté portant création, composition et fonctionnement du Secrétariat technique du CCSS.

5. Lieu et date

L'atelier se déroulera du 21 au 23 février 2018, à la Direction Régionale de la Santé de la Ville de Conakry.

6. Participants :

- L'équipe du Secrétariat technique ;
- Cadres du Bureau de Stratégie et Développement (BSD) ;
- Cadres du Projet Heath Finance and Governance (HFG).

Annexe 2 : Note de service portant création, organisation et fonctionnement du Secrétariat technique du Comité de Coordination du Secteur de la Santé

Conakry le 11 août 2011

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITE

MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

N°……/MSHP/CAB

Le Ministre

Objet : Secrétariat Technique et Groupes Thématiques sur la Réforme du système de santé.

NOTE DE SERVICE

PORTANT CREATION, ORGANISATION ET COMPOSITION DU SECRETARIAT TECHNIQUE DU COMITE DE COORDINATION DU SECTEUR DE LA SANTE ET DES GROUPES THEMATIQUES

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique,

VU les nécessités de service,

DECIDE

Article 1er.- : Il est créé un Secrétariat Technique du Comité de coordination du secteur de la santé.

Article 2.- : Le Secrétariat Technique du Comité de coordination du secteur de la santé est l'organe de mise en œuvre des orientations et des actions de coordination des interventions stratégiques du secteur.

A cet effet, il est chargé de l'exécution des directives et orientations arrêtées par le comité de coordination du secteur de la santé parmi lesquelles :

- l'exploitation des rapports d'activités trimestriels des projets et programmes issus du PNDS;
- la préparation des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre du PNDS ;
- l'organisation et la préparation des sessions du CCSS ;
- la rédaction des rapports de session du CCSS ;
- l'appui logistique aux groupes thématiques.

Article 3.- Le Secrétariat Technique est composé ainsi qu'il suit :

- un secrétaire exécutif : un médecin de santé publique
- un expert en économie de la Santé ;
- un expert en suivi et évaluation;
- un expert financier ;
- un Ingénieur informaticien
- un personnel d'appui.

Article 4.- Le secrétaire exécutif et ses collaborateurs sont recrutés sur appel à candidature.

Article 5.- Le Secrétariat Technique du Comité de coordination du secteur de la santé est assisté ……..

Article 6.- Les GT sont relatifs aux axes stratégiques du PNDS qui sont les suivants :

- lutte intégrée contre la Maladie et la mortalité maternelle;
- renforcement des capacités institutionnelles et de gestion ;
- amélioration de l'offre de soins et l'utilisation des services ;
- développement des ressources humaines ;
- promotion de la santé.

Article 7.- Les Groupes Thématiques (GT) sont chargés de la coordination, de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation des interventions relevant de leur thématique.

Article 8.- : Les Groupes Thématiques sont placés sous le contrôle du CCSS et regroupent les experts et les représentants des intervenants de leur thématique, y compris ceux des partenaires techniques et financiers intéressés.

Article 9.- : Chaque GT dispose d'un président désigné par ses membres.

Conakry le ……/…/ 2011.

Dr* Naman *KEITA

Annexe 3 : Revue du Fonctionnement du Secrétariat technique du Comité de Coordination du Secteur de la Santé

Fonctions	Acquis	Supports documentaires	Problèmes	Réformes/Interventions
Exploitation des rapports d'activités trimestriels des projets et programmes issus du PNDS	- Production d'un rapport d'analyse de situation du secteur de la santé à partir des travaux des Groupes thématiques - Appui à l'organisation des Etats Généraux de la santé - Révision de la Politique nationale de santé - Formulation d'un Plan National de développement sanitaire 2015-2024 - Formulation d'un plan triennal de relance et de résilience du système de santé	- Rapport de l'analyse de situation du secteur de santé - Rapport des Etats Généraux de la santé - Rapports d'activités des projets et programmes de santé	- Ambiguïté du rôle du Secrétariat technique au regard de celui du BSD - Multiplicité des mécanismes de coordination dans le secteur de la santé - Non fonctionnalité des Groupes Thématiques	- Actualiser le texte portant fonctionnement du Secrétariat technique - Définir les structures et les mécanismes de suivi et d'évaluation des revues des progrès de la mise en œuvre du PNDS - Ajuster les fonctions des groupes thématiques au cadre institutionnel de suivi-évaluation du PNDS retenu
Préparation des rapports semestriels et annuels de mise en œuvre du PNDS	- Elaboration d'un plan de suivi-évaluation du PNDS - Proposition de TDR, de Composition et fonctionnement du comité de suivi-évaluation - Proposition de TDR, de Composition et fonctionnement de Groupes thématiques	- PNDS - Plan de suivi-évaluation du PNDS - Plan triennal/PRRSS - Rapports des structures de mise en œuvre - Projets de textes pour adoption par le Cabinet et signature	- Non fonctionnalité du cadre et des dispositifs de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de suivi-évaluation du PNDS (rapports de progrès et de performance et revues) - Non soumission des Textes au Cabinet	- Prendre les actes nécessaires pour les structures et les mécanismes de suivi-évaluation (projets déjà élaborés) - Mobiliser une assistance technique pour la préparation des outils et de la méthodologie

Fonctions	Acquis	Supports documentaires	Problèmes	Réformes/Interventions
Organisation et préparation des sessions du CCSS	- Elaboration de la feuille de route du dialogue politique en santé - Tenue régulière des sessions du CCSS de 2015 à juillet 2017 - Evaluation du système de coordination du secteur de la santé	- Plateforme de diffusion des rapports trimestriels et annuels - Utilisation des données pour la prise de décision - Rapports de sessions des sessions	- Les données des thématiques ne figurent pas parmi les éléments des sessions du CCSS - Absence d'institutionnalisation des mécanismes de suivi-évaluation et des revues - Multiplicité des revues par les programmes et projets	- Aligner les dispositifs de suivi-évaluation des programmes au cadre de suivi-évaluation du PN
Rédaction des rapports de session du CCSS	Archivage des rapports des sessions du CCSS	- Rapports de sessions - Synthèses des informations à fournir aux décideurs	Non applicable	- Définir un format de présentation synthétique des données pour la prise de décision (tableaux de bord, dépliants, …)
Appui logistique aux Groupes Thématiques	- Appui à l'élaboration d'un cadre d'analyse et à la gestion axée sur les résultats - Préparation et soumission du Programme de dialogue politique en santé financé par l'OMS et l'Union Européenne	- Rapports d'activités des GT - Document de projet - Directives	- Ambiguïté de l'ancrage du ST - Composition et mandat des Groupes thématiques non renouvelés après l'élaboration et la validation du PNDS et du PN de S&E du PNDS - Faiblesse des ressources nécessaires à l'exécution de la mission	- Définir les modalités de mobilisation et de gestion du financement nécessaire au fonctionnement des structures et des mécanismes de suivi-évaluation et des revues

Annexe 4 : Plan de Renforcement du Secrétariat Technique du Comité de Coordination du Secteur de la Santé

Domaine	Action	Activité	Période				Coût (USD)	Responsable
			T1	T2	T3	T4		
Domaine institutionnel	Actualisation du texte portant fonctionnement du Secrétariat technique	Organiser une réunion d'orientation sur le statut à donner au ST					1 000	Conseiller technique principal
		Elaborer un projet de statut du Secrétariat Technique (mission, niveau hiérarchique, ancrage, organisation et fonctionnement)					PM	Secrétariat technique
		Soumission du projet de statut du Secrétariat Technique au Cabinet du MS pour validation					PM	Secrétaire Général
		Procéder à l'installation du Secrétariat Technique					5 000	Conseiller technique principal
	Définition des structures et des mécanismes de suivi, d'évaluation et de revue des progrès de la mise en œuvre du PNDS	Organiser une réflexion sur les modalités de mise en place des structures et de mécanismes de suivi, d'évaluation et de revue du PNDS au niveau déconcentré - étant donné que le plan de suivi-évaluation du PNDS a spécifié ces structures et mécanismes au niveau central					3 000	Secrétariat technique
	Prise des actes nécessaires pour les structures et mécanismes de suivi-évaluation du PNDS retenus	Soumission du projet de structures et de mécanismes au Cabinet du MS pour validation					PM	Secrétaire Général
	Ajustement des fonctions des groupes thématiques au cadre institutionnel de suivi-évaluation du PNDS retenu	Etablir des groupes thématiques pour appuyer les DPS et DRS à la collecte et à l'analyse des données pour le suivi selon les sources et à la rédaction des rapports de revue					PM	Secrétaire Général
		Réviser les canevas des rapports de suivi-évaluation et de revue aux différents niveaux de la pyramide sanitaire					2 000	Secrétariat technique

Domaine	Action	Activité	Période				Coût (USD)	Responsable
			T1	T2	T3	T4		
	Alignement des dispositifs de suivi-évaluation des programmes au cadre de suivi-évaluation du PNDS	Déterminer les domaines/indicateurs des programmes à aligner sur le dispositif de suivi-évaluation du PNDS					1 000	Secrétariat technique
		Proposer un canevas de reporting des programmes pour le suivi-évaluation du PNDS					1 000	Secrétariat technique
		Organiser un atelier de diffusion du Plan de suivi-évaluation du PNDS 2015-2024					15 000	Secrétariat technique
Renforcement de capacités techniques du ST	Mobilisation d'une assistance technique pour le renforcement des capacités dans la conception des outils de collecte, l'archivage et l'utilisation des données la préparation des outils et de la méthodologie	Concevoir les outils primaires et secondaires pour la systématisation de la revue					50 000	Secrétariat technique
		Elaborer une note méthodologique sur la collecte, l'analyse, l'archivage et l'utilisation des données						Secrétariat technique
		Recruter de nouveaux personnels et assurer leur formation sur le suivi-évaluation						Secrétaire Général
		Assurer la formation des personnels en Gestion axée sur les Résultats						Secrétariat technique
Etudes et Information	Définition d'un format de présentation des synthèses de données pour la prise de décision (tableaux de bord, dépliants, …)	Réaliser des études documentaires sur les méthodes de synthèse et de présentation des données aux décideurs					5 000	Secrétariat technique
		Evaluer le processus de suivi, d'évaluation et de revue					15 000	Secrétaire Général
		Organiser des évaluations périodiques de la qualité des données					10 000	Secrétaire Général
	Définition des modalités de mobilisation et de gestion du financement nécessaire au fonctionnement des	Estimer les ressources financières nécessaires à l'organisation des revues au niveau national (central, régional et préfectoral) et au fonctionnement des structures					PM	Secrétariat technique
		Mobiliser auprès de l'Etat et des partenaires les ressources financières requises					PM	Secrétariat technique

Domaine	Action	Activité	Période				Coût (USD)	Responsable
			T1	T2	T3	T4		
	structures et des mécanismes de suivi-évaluation et des revues	Définir les modalités de gestion					PM	Secrétariat technique
Total							**108 000**	